



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 22

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Avant les affaires courantes, M. GOERTZEN soulève une question de privilège et propose d'une part que la ministre du Travail et de l'Immigration présente des excuses à l'Assemblée législative, ainsi qu'aux Manitobaines et aux Manitobains, pour avoir fourni des informations erronées au sujet de l'existence et du contenu de la convention collective cadre proposée et portant sur le projet d'expansion du canal de dérivation, et d'autre part que la question soit renvoyée au Comité des affaires législatives et qu'il en soit fait rapport à l'Assemblée législative.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. LAMOUREUX et DERKACH interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Présentation de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger les sociétés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de la rivière Rouge de faire appel à du personnel syndiqué et d'amorcer un dialogue avec les représentants des entreprises, du secteur de la construction et des milieux syndicaux afin que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (D. Penner, R. Penner, J. Kroeker et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (N. Gamboa, S. Gamboa et V. Gamboa)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. MARTINDALE et M<sup>me</sup> TAILLIEU font des déclarations de député.

**Lundi 19 avril 2004**

---

M. le *ministre* SELINGER propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SELINGER intervient. Sur la motion de M. MURRAY, le débat est ajourné.

---

M. le *ministre* SELINGER remet au président, de la part du lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba, les deux messages suivants :

Winnipeg, le 19 avril 2004

Le lieutenant-gouverneur remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des immobilisations de la province, qu'il recommande à l'Assemblée législative.

Le lieutenant-gouverneur,

Peter Liba

(Document parlementaire n° 33)

Winnipeg, le 19 avril 2004

Le lieutenant-gouverneur remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, qu'il recommande à l'Assemblée législative.

Le lieutenant-gouverneur,

Peter Liba

(Document parlementaire n° 34)

---

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la levée de la séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

La séance est levée à 15 h 50, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes